
ANNEXE A

Décision du CCNR 11/12-0630 CHMP-FM concernant des commentaires faits dans le cadre de *Dutrizac*

Dutrizac est une émission-débat diffusée à l'antenne de CHMP-FM (98,5fm, Montréal). L'émission est animée par Benoit Dutrizac et est diffusée du lundi au vendredi de 12 h à 15 h. M. Dutrizac et ses collaborateurs font des chroniques et discutent de l'actualité et des affaires publiques. Voici une transcription d'une conversation que M. Dutrizac a tenu avec le chroniqueur d'affaires religieuses Alain Pronkin le 29 septembre 2011 :

[son d'une tondeuse à gazon]

Dutrizac : Hey, turn that off. C'est, euh, la fête juive. Hey, all right. Ça là, c'est la ville d'Hampstead qui interdit le bruit pendant deux jours, euh, du Rosh Hashanah, une fête juive, débute, euh, commence, euh, demain. Demain? Aujourd'hui? Aujourd'hui. Ah oui, qui débute, euh, jeudi. Jeudi, vendredi, la sécurité publique de cette municipalité Hampstead de l'ouest de l'île de Montréal va effectuer des patrouilles habituelles et des amendes seront imposées aux contrevenants. C'est un, si tu rases la face avec un rasoir électrique ils vont te mettre en dedans. Le règlement s'appliquera également durant le Yom Kippour le 8 octobre. Ben, 'cou' donc. Ben, 'cou' donc. Qu'est-ce que tu veux? La communauté juive a décidé qu'il y aurait pas de bruit. Il y en aura pas. Alain Pronkin est avec nous. Alain, comment faut interpréter ça? Parce que là ils vont, la B'nai B'rith va m'écrire : « T'es antisémite t'es un raciste, te, te, te, te, te. » T'sais, les [?] sottises habituelles. Mais un 'ment donné la communauté juive a tous les droits pis là tout le reste de la communauté doit, la société québécoise doit fermer sa gueule?

Pronkin : Mais ce qui est important, on va situer d'abord le Rosh Hashanah pis le Yom Kippour.

Dutrizac : Ouais, c'est quoi ça?

Pronkin : Rosh Hashanah c'est le début de l'année. Et paradoxalement –

Dutrizac : Non. C'est premier janvier début de l'année.

Pronkin : Oui, mais pour eux-autres c'est cette journée –

Dutrizac : Non, non. T'es au Québec! C'est premier janvier!

Pronkin : Oui, mais, mais dans leur tradition –

Dutrizac : Non! Non! T'es au Québec! C'est premier janvier!

Pronkin : Mais, mais juste –

Dutrizac : Qu'est-ce que c'est ça, le début de l'année?

Pronkin : Si on fait juste la façon religieuse.

Dutrizac : Ouais?

Pronkin : Qu'à l'époque de l'antiquité on fêtait la fin des récoltes. Un peu comme l'Action de grâce. On disait « parfait on a eu tout ça, on demande pardon à Jésus. » Euh, pas Jésus, pardon.

Dutrizac : Ah wo.

Pronkin : Ah wo, wo. À Dieu. Et par la suite on va –

Dutrizac : À quel dieu?

Pronkin : On va s'améliorer pour l'an prochain. Donc c'est une fête de pardon et de réconciliation.

Dutrizac : Alain, à, à quel dieu faut demander pardon là? Il y en a tellement.

Pronkin : À Yahweh.

Dutrizac : À Yahweh?

Pronkin : À Yahweh. Ou à Adonaï.

Dutrizac : Est-ce que, est-ce que, à qui?

Pronkin : Adonaï.

Dutrizac : Adonaï? C'est pas le père de Céline ça?

Pronkin : [?] musulmans. Chez les – voyons, chus tout en train de mélanger aujourd'hui – chez les juifs parce que Yahweh, on ne prononce pas le nom de Yahweh. On prononce le nom d'Adonaï.

Dutrizac : Pourquoi on prononce pas le nom de Yahweh?

Pronkin : C'est parce que Dieu a dit à –

Dutrizac : Ouais?

Pronkin : – Moïse « Je suis celui qui est ».

Dutrizac : Et?

Pronkin : Ben c'est ça. Fait qu'on a toujours écrit, quand on regarde les, les anciennes écritures –

Dutrizac : Ouais?

Pronkin : – on, qu'on mette un, une petite barre sur « Yahweh ». Ils vont écrire « Adonaï ».

Dutrizac : [souple] Ils doivent se chicaner, hein? Tous les dieux ensemble là : Allah, Yahweh, euh –

Pronkin : Ouais, c'est quelque chose.

Dutrizac : Écoute, moi je m'y retrouve plus. Euh, et, et là pourquoi le silence? Pourquoi interdire, pourquoi en faire chier ses voisins, bref?

Pronkin : Ben, ça c'est la grande question. Parce qu'ils vont dire, ben, c'est le Chabbat, c'est le pardon, il faut se réon-, se réconcile et ça se fait dans le silence. Mais le problème, il est pas là.

Dutrizac : Mm?

Pronkin : C'est un problème qui existe depuis plus de deux mille ans qui s'appelle la loi de la gouvernance. C'est à dire, quand t'es majoritaire dans ta religion sur un territoire, est-ce que tu peux l'imposer à tout le monde? Les musulmans ont eu le problème dans le temps de Mahomet. Les juifs avaient le même problème. Comment est-ce qu'on fait la gouvernance? Pis nous, la gouvernance a été réglée. J'sais pas si tu te souviens en 1985 par la Cour suprême du Canada dans *Big Drug Mart* –

Dutrizac : Mm?

Pronkin : J'en parlais à l'émission.

Dutrizac : Mm hm.

Pronkin : C'est que toutes les compagnies s'avaient dit, ben écoute, on a le droit de faire travailler nos employés le dimanche et votre loi qui empêche les gens travailler le dimanche est inconstitutionnelle parce qu'elle se réfère au christianisme. Et la Cour suprême avait donné raison à ça. Donc la Cour suprême a déjà décidé que une [*sic*], une société – ça veut dire la société chrétienne ou quelque société majoritaire que ce soit –

Dutrizac : Ouais.

Pronkin : – peut pas arriver pis dire c'est congé pis voici comment ça se passe cette journée-là. C'est une fête religieuse parce qu'il y a une séparation église-état. Et ça c'est la Cour suprême.

Dutrizac : Oui. Mais là il y en a plus de séparation là. C'est la ville d'Hampstead là. Le, la, l'état, ou en tout cas la municipalité, la politique couche avec le religieux.

Pronkin : Oui. Mais quand on regarde, la, la fameuse prière qu'on a avant les assemblées municipales dans, dans, sur certaines municipalités, la Commission des droits de la personne a dit vous avez pas le droit à ces règlements là. Mais comment est-ce qu'on décide d'abolir ces règlements-là? Il faut que la Commission décide de, de, de le faire.

Dutrizac : Oui.

Pronkin : Et finalement que ça soit la Cour suprême qui dise votre règlement est inconstitutionnelle.

Dutrizac : Mais, mais en même temps, Alain, quand nous on imposait, euh, nos valeurs et nos croyances, on est quand même la société d'accueil.

Pronkin : Ouais.

Dutrizac : Il y a quand même des gens qui sont battus. Il y a des, des générations qui ont payé des taxes et impôts pour avoir la société qu'on a. Quand nous on dit voici comment on fonctionne, on a toutes sortes de fatiguants qui invoquent la *Charte des droits* –

Pronkin : Oui.

Dutrizac : – pour dire ben non, ben pas moi, pas ma culture, pas mon religieux, pas ma, et quand la politique couche avec le religieux ça fait toujours des enfants mongols.

Pronkin : Oui. Parce que ce qui est arrivé c'est qu'en 1980 on introduit la loi du multiculturalisme pis on a mis ça dans Constitution canadienne. Le fameux multiculturalisme, comment est-ce qu'on l'interprète? Moi je pense pas qu'une population qui décide, aiye, sur notre territoire on est 85 pour cent de telle religion, bon on va l'imposer aux gens qui sont là pis vous allez prendre congé la journée qu'on vous dit pis faites-vous pas de bruit –

Dutrizac : Non, non, mais nous on peut même pas imposer quoi que ce soit aux communautés juives! On peut même pas imposer aux malades mentaux, aux retardés-là, qui veulent pas voir de femmes faire l'exercice par une fenêtre.

Pronkin : Mm hm.

Dutrizac : Qui veulent pas se faire arrêter par une policière. On peut même pas leur dire « Sais-tu quoi? Ça fait pas ton affaire. Man, faut tu déménages, faut t'ailles vivre ailleurs parce qu'ici les hommes et les femmes sont égaux. » On peut même pas faire ça et là ils nous imposent le silence pour le Rosh Hashanah. Le, la, la, le début de l'année pis le Yom Kippour.

Pronkin : Qui s'en vient la semaine prochaine. Qui sont les fêtes du grand pardon.

Dutrizac : Pis nous on peut pas dire « non »?

Pronkin : Ben, en –

Dutrizac : Fait le br-

Pronkin : En ce moment, là, tout le monde pose la question qu'est-ce qui va se, et le problème c'est qu'il va avoir –

Dutrizac : Aiye.

Pronkin : Il va avoir, imagine qu'un policier se présente. Imagine la situation la plus absurde possible.

Dutrizac : Ouais.

Pronkin : Un policier de confession musulmane qui va arriver à un propriétaire foncier, chrétien pis qui va dire on va appliquer une loi juive. Imagine la situation, euh, –

Dutrizac : Ouf, ouais.

Pronkin : – qui arrivera pas. C'est quasiment du Kafka pis après ça on se retrouve demain au tribunal qui va entendre ça.

Dutrizac : Donc, on invite tous les gens qui passent par la ville de, ville d'Hampstead jeudi et vendredi à klaxonner, à faire du bruit, à, à, à péter, à faire n'importe quoi, n'importe quel bruit pour indiquer à la communauté juive que c'est pas la communauté juive qui mène au Québec. C'est pas eux, elles qui vont déterminer comment on va vivre en société au Québec. C'est juste pas vrai. C'est pas vrai qu'ils vont imposer leurs concepts religieux, leurs préceptes religieux à toute la société. Il y a des maudites limites.

Pronkin : Mais c'est, c'est, c'est toujours la même chose. La communauté d'Hampstead est une communauté qui est plus, euh, orthodoxe. C'est pas des, des –

Dutrizac : Je m'en fous.

Pronkin : C'est pas une communauté ascétique comme on retrouve à Outremont.

Dutrizac : Ouais.

Pronkin : Mais la, la, la question est qu'est-ce que la ville va faire maintenant avec le règlement? Est-ce qu'elle va dire je l'applique pas.

Dutrizac : Mm hm.

Pronkin : Ou est-ce qu'elle va dire j'applique mon règlement. Si elle dit –

Dutrizac : Sais-tu quoi, euh, Alain? Je pense ça revient aux citoyens de dire là ça va faire. La ville peut ben décider ce qu'elle veut. Moi je vas f-, je vas vivre comme je vis, euh, à tous les jeudis, vendredis et c'est pas une fête religieuse qui va changer quoi ce soit. Et va falloir qu'on s'applique à, à faire respecter qui nous sommes ici au Québec.

Pronkin : Mais il faut qu'y ait surtout en matière de, de, de, d'accommodements raisonnables, il faut que finalement les législateurs disent « on va faire une loi tout le monde ensemble, pis voici les lignes qui doivent guider notre –

Dutrizac : Oui.

Pronkin : – société aujourd'hui. » Il va falloir qu'on commence à y penser pis que la Commission des droits de la personne dise « Nous aussi on va y penser » parce que ça il semble-t-il que c'est un règlement qui existe depuis plusieurs années.

Dutrizac : Ouais. Mais au-delà de –

Pronkin : [??] appliquer là.

Dutrizac : Au-delà des lois c'est les citoyens qui vont décider comment ça va marcher. Pis jeudi, vendredi à Hampstead sais-tu quoi, si tu veux passer ta tondeuse, passe-la donc. Pis fais pas exprès pour achaler tes voisins. Fais pas exprès pour être détestable. Fais pas exprès pour faire jouer la musique trop fort. Mais en même temps on va pas s'empêcher de vivre parce qu'eux-autres ils pensent que, euh, aujourd'hui pis demain c'est le début de l'année. Qu'est-ce que tu veux? C'est pas même au Québec.

Pronkin : Mais qu'on fasse un règlement sur les tondeuses, il y a des villes qui s'interdit de faire passer sa tondeuse le dimanche.

Dutrizac : OK. Bon, mais, merci Alain Pronkin.